

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 20 b) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
assistance économique spéciale à certains pays ou régions****Lettre datée du 7 août 2000, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un message de M. Mustafa Osman Ismail, Ministre des relations extérieures, sur l'opération Survie au Soudan. Dans cette lettre, le Ministre demande que se tienne d'urgence une réunion entre le Gouvernement et les organismes des Nations Unies participant à l'application de l'accord relatif à l'opération en vue de revoir ledit accord et son application et de parvenir à une formule de coopération acceptable qui permette d'acheminer les secours à la population dans le besoin dans le Soudan méridional tout en garantissant l'unité et l'intégrité territoriales du pays en établissant une base servant à l'avenir au transport des secours à l'intérieur du Soudan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 20 b) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mubarak **Rahmtalla**

**Annexe à la lettre datée du 7 août 2000,
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Vous savez bien que le Gouvernement soudanais tient à faire parvenir les secours aux habitants qui sont dans le besoin à cause de la guerre imposée dans le sud du pays, considérant qu'il s'agit d'une obligation morale et juridique. Cette étude ressort de la signature par le Gouvernement de l'accord-cadre relatif à l'opération Survie, de sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et de son respect intégral de ses obligations.

Le Gouvernement soudanais a affirmé qu'il était prêt à respecter un cessez-le-feu complet en participant à l'instauration d'un climat favorable à l'instauration d'une paix juste et durable et en désirant faire parvenir les secours et des services aux habitants vivant dans le sud du pays. Lorsque le mouvement a refusé cela, le Gouvernement a accepté un cessez-le-feu temporaire dans la région de Bahr al-Ghazal pour des raisons humanitaires. Cependant, la position responsable du Gouvernement s'est heurtée à des positions obstinées de la part du mouvement rebelle concernant le cessez-le-feu, comme l'a montré la dernière attaque perfide lancée par le mouvement contre les positions gouvernementales et civiles dans la région de Bahr al-Ghazal et tout au long de la voie de chemin de fer, provoquant la destruction du pont qu'emprunte le train allant à Waw, l'objectif dévoilé étant d'imposer un blocus à la ville de Waw et de la faire tomber.

Le Gouvernement soudanais a observé ces derniers temps des violations de l'accord relatif au couloir humanitaire.

Un grand nombre de ces violations ont été commises par des organisations qui ne travaillent pas sous l'égide des Nations Unies et dans le cadre de l'opération Survie. Ces violations ont créé une situation grave sur le plan de la sécurité, qui a menacé l'unité et la sûreté du Soudan, et il est donc nécessaire de réviser d'urgence l'accord et son application et de traiter de façon décisive les lacunes révélées par ces violations.

Le Gouvernement soudanais vous prie de convoquer d'urgence une réunion entre le Gouvernement soudanais et les organismes des Nations Unies concernés par l'application de l'accord relatif à l'opération Survie en vue de revoir l'accord et son application, et de parvenir à une version acceptable aux fins de la coopération visant à acheminer des secours jusqu'aux habitants du sud du pays qui sont dans le besoin, tout en assurant l'unité, la sécurité, l'intégrité territoriale et la souveraineté totale du pays, en se fondant à l'avenir sur le transport des secours depuis l'intérieur du Soudan.

Je tiens à réaffirmer que le Gouvernement soudanais est résolu à acheminer les secours jusqu'aux populations vivant dans le besoin, que ce soit dans les régions sous le contrôle du Gouvernement ou celles assujetties au mouvement rebelle, considérant que le Gouvernement doit apporter une assistance à tous les citoyens soudanais.

Je réaffirme aussi que le Gouvernement est soucieux de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et l'opération Survie, il ne vise pas à annuler l'opération Survie à laquelle le Gouvernement est profondément attaché mais à revoir l'accord en vue de combler les lacunes qu'il présente.

Convaincu que vous donnerez aux autres services compétents de l'Organisation des Nations Unies des directives pour qu'ils coopèrent étroitement avec le Gouvernement soudanais concernant cette noble question humanitaire en mettant les citoyens à l'abri des nouveaux fléaux de la guerre, de la faim, de la soif et de l'exode et en condamnant clairement le mouvement rebelle pour avoir violé le cessez-le-feu provisoire dans la région Bahr al-Ghazal et entravé l'acheminement des secours jusqu'aux populations vivant dans le besoin en détruisant les ponts et d'autres moyens qui sont utilisés pour l'acheminement des secours.

Le Ministre des relations extérieures
(*Signé*) Moustafa Osman **Ismail**